

PORTO-NOVO, 1^e 12 AVRIL 1962.-

II) ECRET N° 62- I70 /PR. SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Consti-
tution de la République du Dahomey;

VU le Décret n° 62/PR. du 13 Février 1962 portant
formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

II) É C R Ê T E :
=====

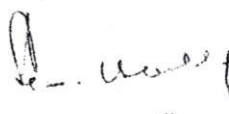
ARTICLE 1er.-Mr. OKE ASSOGBA, Ministre d'Etat Chargé de la
Fonction Publique assurera l'intérim du Ministre des Affaires
Etrangères pendant l'absence du Docteur Emile Derlin ZINSOU.

ARTICLE 2.-Le présent Décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Pour le Président de la République
le Vice-Président

AMPLIATIONS:

P.R.	15
S.G.G.	3
A.N.D.	1
MINISTRES	13
J.O.R.D.	1


S. M. APITHY.
